

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 676

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 décembre 2022**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 676** modifiant le *Règlement numéro 662 concernant l'adoption du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1A – 2022-2024*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 décembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière